

---

Présidence : Bosnie-Herzégovine

## 1033<sup>e</sup> SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : mercredi 25 janvier 2023 (dans la Neuer Saal et par visioconférence)

Ouverture : 10 heures  
Suspension : 12 h 55  
Reprise : 15 heures  
Clôture : 16 heures

2. Président : Ambassadeur S. Bencun  
M. A. Dorović

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ SUR LES ARMES  
LÉGÈRES ET DE PETIT CALIBRE AINSI QUE LES  
STOCKS DE MUNITIONS CONVENTIONNELLES  
EN EUROPE DU SUD-EST

- *Exposé de M. A. von Wittke, Chef de division, Désarmement conventionnel, maîtrise des armements et MDCS dans le monde entier, et contrôle des armes préventif, Ministère fédéral allemand des affaires étrangères*
- *Exposé de M. M. Jovanović, Chef adjoint des points de contact pour l'échange de données sur les armes à feu, Ministère serbe de l'intérieur*
- *Exposé de M<sup>me</sup> S. Penksa, Cheffe de la coopération en matière de sécurité, Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine*

Président, M. A. von Wittke (FSC.DEL/17/23 OSCE+), M. M. Jovanović, Représentant de la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine, États-Unis d'Amérique (FSC.DEL/16/23), Royaume-Uni, Suède-Union européenne (l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro, la Serbie et l'Ukraine, pays candidats ; la Géorgie, pays candidat potentiel ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que

l'Andorre et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/22/23/Rev.1), Ukraine (FSC.DEL/21/23), Albanie (FSC.DEL/29/23 OSCE+), Suisse (FSC.DEL/27/23 OSCE+), Türkiye (FSC.DEL/24/23 OSCE+), Autriche (FSC.DEL/33/23 OSCE+), Azerbaïdjan (FSC.DEL/31/23 OSCE+), Arménie (FSC.DEL/36/23), Macédoine du Nord, Fédération de Russie (FSC.DEL/25/23), Monténégro, Coordonnateur du FCS pour les projets d'assistance relatifs aux armes légères et de petit calibre ainsi qu'aux stocks de munitions conventionnelles (Monténégro)

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

- a) *Opération militaire spéciale visant à dénazifier et démilitariser l'Ukraine* : Fédération de Russie (FSC.DEL/26/23) (FSC.DEL/26/23/Add.1)
- b) *Guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine* : Ukraine, (FSC.DEL/19/23), Royaume-Uni (FSC.DEL/34/23 OSCE+), États-Unis d'Amérique (FSC.DEL/18/23), Suède-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord, la Moldavie et l'Ukraine, pays candidats ; la Géorgie, pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/23/23), Canada, Lituanie (FSC.DEL/35/23 OSCE+)

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Atelier sur les données informatisées organisé en vue de l'échange annuel d'informations militaires et exposé sur la 95<sup>e</sup> réunion du Groupe des communications de l'OSCE ayant eu lieu à Vienne le 15 décembre 2022* : Représentant du Centre de prévention des conflits
- b) *Résiliation par l'Ukraine des accords de coopération avec la Biélorussie en matière de défense* : Ukraine (FSC.DEL/20/23)
- c) *Mécanisme d'avertissement et de rappel en vertu de la Décision n° 10/02 du FCS* : Président

4. Prochaine séance :

Mercredi 1<sup>er</sup> février 2023, à 10 heures, dans la Neuer Saal et par visioconférence